



**Centre de gestion  
de Seine-et-Marne**  
Fonction Publique Territoriale

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

**DELIBERATION  
N° 21/39**

**GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC INFORMATIQUE DES CENTRES DE GESTION –  
DÉSIGNATION D'UN SUPPLÉANT EN REMPLACEMENT DE MME JOCELYNE KULPA-  
BETTENCOURT**

**DATE DE CONVOCATION**  
Le 12 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq novembre à dix heures, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>Mme Anne THIBAUT</b> Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	<b>Mme Isoline GARREAU</b> Maire de DIANT	Excusée
<b>M. Jacques HEESTERMANS</b> Adjoint au Maire de Cesson Vice-Président	Excusé	<b>M. Vijay-Damien POIRIER</b> Conseiller municipal Mairie de CESSON	Présent
<b>M. Mathieu VISKOVIC</b> Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne Vice-président	Présent	<b>M. Pascal FOURNIER</b> Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Présent**
<b>M. Gérard CHOMONT</b> Maire de Crégy-les-Meaux Vice-président	Présent	<b>Mme Gisèle DEVIE</b> Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Excusée
<b>M. Jean-François BERGAMINI</b> Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent		
<b>Mme Monique BOURDIER</b> Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Présente	<b>Mme Analia HALLER</b> Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Présente* **
<b>Mme Joëlle VACHER</b> Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau	Présente	<b>Mme Valérie BENARD</b> Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Excusée
<b>Mme VERTENEUILLE Nicole</b> Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente*	<b>Mme Béatrice RIOLET</b> Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Excusée
<b>M. Gérard CHANCLUD</b> Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Présent	<b>M. David CHARPENTIER</b> Adjoint au Maire de ESBLY	Excusé

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20211125-21-39-DE  
Date de réception préfecture : 29/11/2021

<b>M. François BOUCHART</b> Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé	<b>Mme Françoise SAVY</b> Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Présente *
<b>Mme Nathalie DUTRIAUX</b> Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Excusée	<b>M. Vincent MEVEL</b> Maire de LARCHANT	Excusé
<b>M. Bernard JACOTIN</b> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Excusé Pouvoir à Mme Anne THIBAUT	<b>M. Pierre YVROUD</b> Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Excusé
<b>Mme Marie-Martine SALLES</b> Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Excusée	<b>M. Yves JEGO</b> Conseiller municipal – Mairie de MONTEREAU-FAULT-YONNE	Excusé
<b>Mme Nicole BUROT</b> Adjointe au Maire de ÉVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	<b>M. Laurent JACQUIN</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé
<b>M. Patrick SNAKOWSKI</b> Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Excusé	<b>M. Jacques DELPORTE</b> Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Excusé
<b>M. Thierry SEGURA</b> Maire de BOISSETTES	Présent	<b>Mme Martine WESOLOWSKI</b> Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Excusée
<b>Mme Céline MICHARD</b> Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Excusée	<b>Mme Ornella GUY</b> Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
<b>M. Gilles GROSLEVIN</b> Maire de SOLERS	Excusé	<b>Mme Pascale PRUNET</b> Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Présente*
<b>M. François RATIER</b> Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	<b>M. Serge DURAND</b> Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Excusé
<b>M. Julien BOUSSANGE</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Présent	<b>Mme Valérie JACQUENET</b> Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Excusée
<b>Mme Pascale LEVAILLANT</b> Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Excusée	<b>Mme Claude RAIMBOURG</b> Adjointe au Maire de DOUE	Excusée
<b>M. Christian TAILLEFUMIER</b> Conseiller municipal - Mairie de HERICY	Présent	<b>M. Alain AUBRY</b> Maire de LE MESNIL-AMELOT	Excusé
<b>Mme Ghyslaine COURET</b> Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Excusée	<b>M. Jacques KECK</b> Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Excusé
<b>Mme Eliane FERRER</b> Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	<b>Mme Isabelle PERIGAULT</b> Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Excusée

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

<b>Mme Emmanuelle VIELPEAU</b> Adjointe au Maire de MEAUX	Excusée	<b>M. Didier ATTALI</b> Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Excusé
<b>Mme Colette BOISSOT</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	<b>Mme Annie FERRI</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
<b>Mme Marie-Liesse DUPUY</b> Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	<b>Mme Monique CELLERIER</b> Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Stéphanie PETROVIC	Assistante de direction
M. David SERGEANT	Responsable des Finances

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	9
Présents	17
Présents prenant part au vote	2
Pouvoir	1
Votants	18

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,
- la convention passée en 2016 avec le Groupement d'intérêt public (GIP) informatique des centres de gestion,
- la délibération du Conseil d'administration n° 2021.08 du 4 février 2021 portant désignation d'un suppléant pour représenter le Centre de gestion de Seine-et-Marne à l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public informatique des centres de gestion en cas d'empêchement de Mme la Présidente,
- la candidature de Madame Nathalie DUTRIAUX,

CONSIDERANT :

- que par délibération du 22 novembre 2016, le Conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne a décidé d'adhérer au GIP informatique des Centres de gestion et a désigné son Président pour le représenter au sein de l'assemblée générale de ce groupement,
- que par délibération du 4 février 2021, le Conseil d'administration a désigné Mme Jocelyne KULPA-BETTENCOURT en tant que suppléante pour représenter le Centre de gestion de Seine-et-Marne à l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public informatique des centres de gestion en cas d'empêchement de Mme la Présidente,
- la nécessité de désigner un nouveau suppléant compte tenu du décès de Mme Jocelyne KULPA-BETTENCOURT survenu le 14 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

#### **Article 1**

De recourir au vote à main levée pour cette désignation.

Accusé de réception en préfecture 077-287708325-20211125-21-39-DE Date de réception préfecture : 29/11/2021
---

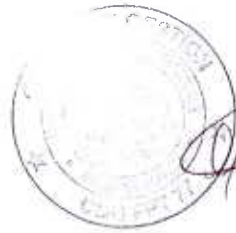
Article 2

De nommer Mme Nathalie DUTRIAUX pour représenter le Centre de gestion de Seine-et-Marne à l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public informatique des Centres de gestion en cas d'empêchement de Mme la Présidente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 25 novembre 2021

La Présidente du Centre de gestion,  
Maire d'Arville,



Anne THIBAUT  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Date de transmission au représentant de l'Etat : 29/11/2021

Date d'affichage : 29/11/2021